
Relations Police-Journalistes, l'ECPMF publie le guide des bonnes pratiques

Description

«*Les journalistes sont plus que de simples citoyens*»

Initialement lancé à Bruxelles en décembre 2019, le Code de la liberté de la presse pour la police a été élaboré par le Centre européen pour la liberté de la presse et des médias (ECPMF), avec le concours de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), Index on Censorship en Grande-Bretagne, Osservatorio Balcani e Caucaso Transeuropa (OBCE) et Ossigeno per l'informazione en Italie, ainsi que South East Europe Media Organisation (SEEMO) en Croatie.

En janvier 2020, l'ECPMF et le Syndicat national des journalistes SNJ-CGT ont publié la version française du Codex de la police de la liberté de la presse «*afin de fournir des lignes directrices utiles et pratiques sur la manière dont la police et les journalistes devraient travailler ensemble*», selon le directeur général de l'ECPMF, Lutz Kinkel.

«*Dans un monde où la propagande publicitaire, la communication politique et le bavardage médiatique prennent de la place, le journalisme citoyen est une nécessité fondamentale. Le gouvernement doit changer son regard sur les journalistes et le travail des chercheurs de l'ECPMF est, à notre avis, un outil qui doit nous servir à ouvrir le dialogue*», selon le secrétaire général du SNJ-CGT, Emmanuel Vire.

«*Aux Pays-Bas, un accord a été signé entre les journalistes, la police et le ministre de la justice, et des initiatives ont également été prises en Suède, en Espagne et en Allemagne*», selon la directrice de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), Renate Schroeder.

Le code en huit clauses

1. Toute violence perpétrée par le personnel de police contre des journalistes est inacceptable.
2. Les journalistes ont le droit de rassembler des informations et la police doit les protéger de toute ingérence illicite, notamment lors de manifestations.
3. Les journalistes doivent avoir le droit d'identifier les membres du personnel de police, et de rendre compte et faire un rapport sur le travail des forces de police.
4. La police n'est pas autorisée à effacer les images, ni à confisquer l'équipement des journalistes sans mandat.
5. Les journalistes ne doivent pas être traités en criminels, discriminés, ni mis sur liste noire pour leur attitude politique présumée.

6. Les journalistes ne doivent pas être ciblés par la surveillance policière.
7. Si la police menace, harcèle ou fait du tort aux journalistes, ces actions doivent faire l'objet d'une enquête, être condamnées et rendues publiques par des enquêteurs indépendants.
8. La police doit être formée et régulièrement informée des droits des journalistes.

Sources :

- « L'ECPMF et le Syndicat national des journalistes (SNJ-CGT) lancent le Code de la liberté de la presse pour la police en France », communiqué de presse, Centre européen pour la liberté de la presse et des médias (ECPMF), ecpmf.eu, 22 janvier 2020.
- « France : Codex aims to stop police violence against journalists », Jane Whyatt, European Centre for Press and Media Freedom (ECPMF), ecpmf.eu, January 24, 2020.

Categorie

1. Usages

date créée

30 avril 2020

Auteur

francoise